

observances qui vient d'avoir lieu, qui a opéré l'union désirée et qui a cru ne pouvoir mieux faire que de donner la direction générale de tout l'Ordre à celui à qui l'on devait un si heureux événement.

Cette union ne manquera pas de faire produire à l'Ordre des Trappistes de nouveaux fruits d'édification.

A l'occasion de l'ouverture officielle de l'exposition de Chicago, qui vient d'avoir lieu, on écrit que les démarches en vue de rassembler les souvenirs de Christophe Colomb qui doivent y figurer, sont à peu près terminés.

Dans cette collection, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, figurera le contrat par lequel l'Espagne assurait à Colomb et à ses héritiers, à perpétuité, la huitième partie de toutes les terres découvertes, et Colomb et ses descendants étaient nommés à perpétuité régents héréditaires de ces terres, avec le titre de vice-roi.

On y verra figurer également l'original du décret, émané de Ferdinand et d'Isabelle, qui nommait Colomb « grand amiral des mers. »

Les originaux des pièces qui se rapportent aux voyages de Colomb ; vingt-neuf lettres écrites de sa main ; le manuscrit de l'ouvrage dans lequel il s'attache à prouver que l'Ecriture Sainte fait déjà mention de sa mission ; ses dernières volontés et son testament ; le dessin original de son sceau ; une esquisse à la plume représentant le triomphe de Colomb, dessin qu'il fit lui-même à un âge assez avancé ; sa lettre à Gênes, sa mère-patrie ; le Bréviaire employé par lui dans ses derniers voyages, et qui était un présent du Pape Alexandre VI ; la première carte d'Amérique par son pilote Juan de la Cosa ; les originaux des lettres, également de sa main, relatives à ses voyages et aux découvertes faites par lui ; le précieux ouvrage de Marco Polo, intitulé : *De Imagine Mundi*, ainsi que la *Cosmographie* que Colomb avait dans sa cabine, et sur les pages de laquelle on lit les notes écrites par lui : toutes ces reliques historiques seront exposées aux regards des visiteurs à l'exposition de Chicago, et ne manqueront pas d'exciter vivement la curiosité.

Au Conseil de l'Instruction Publique

1^o Sur proposition de M. L.-R. Masson secondé par M. L.-J. Jetté, il est résolu : « Que Son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil soit prié de donner son assentiment à la nomination d'un inspecteur général des écoles dont les devoirs seront, entre autres, sous la